

Cas pratique PROMOTION DU CARSHARING DANS LES COMMUNES

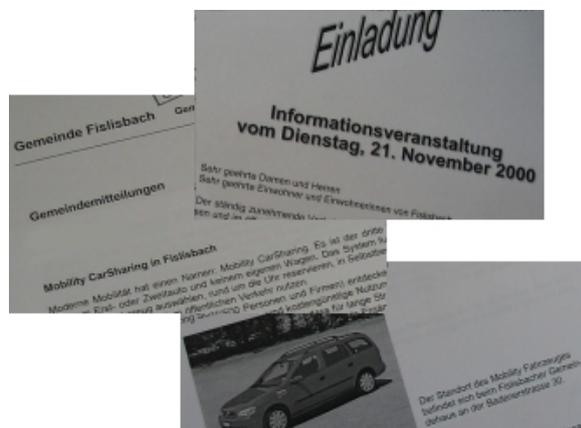


Etabli le: 01.12.2004
Actualisé le: 04.08.2008

Soutenu par:



Aperçu



Information du public sur le CarSharing à l'aide de communiqués de presse et de réunions d'information

Les autorités et les représentants politiques s'engagent de plus en plus souvent en faveur d'une solution globale des problèmes de circulation afin d'améliorer la qualité de vie de la population. L'analyse de la situation d'une commune en matière de mobilité entraîne idéalement la mise en œuvre d'un ensemble de mesures permettant une amélioration dans divers domaines de la mobilité. L'information du public est un élément très important d'une gestion d'ensemble de la mobilité: il s'agit d'informer la population sur les différentes offres de mobilité – par exemple le CarSharing (appelé aussi autopartage) – et de l'inciter à les utiliser.

L'exemple de Fislisbach (AG)

Dans la commune de Fislisbach, située au sud de la ville de Baden, environ 16 000 véhicules passent quotidiennement à travers le centre du village, ce qui entraîne des nuisances: des bouchons sur les axes principaux, un village coupé en deux, du bruit et un surcroît de circulation dans les quartiers lié à déviation du trafic. Cette situation a conduit le conseil communal à élaborer, en collaboration avec l'administration cantonale et communale, un plan de mesures concernant la circulation. Il comporte notamment des mesures visant à augmenter l'attractivité de l'espace routier et l'offre en transports publics. L'information du public constitue un élément important de ces mesures. Elle permet en effet de promouvoir la mobilité piétonne et cycliste, les transports publics, le co-voiturage et le CarSharing. Un message important qu'il a fallu communiquer lors de l'information du public est que la population de Fislisbach peut et doit contribuer à résoudre les problèmes de circulation.

La promotion du CarSharing dans la commune de Fislisbach est une des mesures destinées à améliorer l'offre de mobilité. Une information ciblée a permis de renseigner le public et de l'inciter à utiliser cette possibilité. Le conseil communal de Fislisbach a organisé, en collaboration avec Mobility, fournisseur de CarSharing, une séance d'information à laquelle les habitants de la commune ont été conviés à l'aide d'un flyer. L'objectif de la séance était d'expliquer comment utiliser le nouveau véhicule de Mobility CarSharing mis à la disposition des habitants devant la mairie de Fislisbach.

Description



Le conseil communal peut se prononcer en faveur d'un emplacement de CarSharing sur la commune.

Contexte

Le CarSharing peut être un élément d'un plan de mesures qui contribue à régler les problèmes de circulation et qui considère de manière équivalente différents types de circulation en orientant la demande en faveur de moyens de transport respectueux de l'environnement. Idéalement, pour de longs trajets, le voyageur utilise le train, pour des trajets courts le bus, le tram ou le vélo. En complément, pour des trajets en dehors du réseau et des heures des transports publics, il peut utiliser une voiture Mobility mise à disposition dans la commune. Dans ce processus, qui vise un changement des mentalités, l'information du public joue un rôle primordial. En effet, il faut faire connaître les offres de mobilité existantes ou nouvelles afin de promouvoir leur utilisation – en particulier lorsque aucun lobby ne s'engage en leur faveur.

Les voitures en CarSharing sont utilisées de manière ciblée; la mobilité devient ainsi plus économique et plus écologique, et les embouteillages diminuent également. Des études réalisées dans le cadre de SuisseEnergie indiquent que les utilisateurs du CarSharing effectuent environ 25 % de leur prestation de trafic avec une voiture alors que, chez les propriétaires de voiture, cette dernière est utilisée pour environ 75 % des kilomètres-passagers.

Offre

L'offre de Mobility CarSharing constitue un moyen simple d'utiliser une voiture sans devoir être possesseur d'un véhicule. Après réservation, les véhicules sont à disposition en libre service 24 heures sur 24. La carte Mobility personnelle permet d'accéder à 1750 véhicules stationnés en 1000 emplacements répartis sur l'ensemble du territoire suisse. La facturation s'effectue selon des tarifs horaire et kilométriques couvrant tous les frais, tels que l'essence, les services, les réparations, les assurances, la gestion des véhicules et la location de la place de parking. Les véhicules disponibles vont de la voiture deux-places au véhicule utilitaire; ils peuvent être réservés par le biais d'une centrale téléphonique qui gère les appels, par Internet ou par un système de réservation automatique. Les clients reçoivent périodiquement une facture détaillée. Il existe différents modèles d'utilisation, en fonction des besoins des clients, qui peuvent être des particuliers ou des entreprises (voir aussi le cas pratique consacré au Business CarSharing). Grâce à une collaboration avec différentes communautés tarifaires de transports publics ainsi qu'avec les CFF, les abonnements annuels à Mobility sont proposés à des prix très intéressants.

Mobility est une coopérative fondée en 1997, issue de la fusion de deux coopératives existant depuis 1987. En 1997, Mobility comptait environ 17 000 clients. Actuellement, ils sont déjà près de 60 000 à travers tout le pays.

Expériences

Ces dernières années, le CarSharing s'est rapidement développé dans toute la Suisse. Mobility compte sur le bouche-à-oreille, pour augmenter sa clientèle, ce qui lui permet de maintenir des coûts relativement bas. Les communes ayant mis en place une nouvelle station peuvent renforcer la publicité par une information du public. A Fislisbach, ce type de campagne a permis d'acquérir de nouveaux clients. Toutefois, d'autres activités sont nécessaires pour augmenter l'utilisation du véhicule. Un stand d'information est prévu, de même qu'une lettre publicitaire adressée aux entreprises.

Le scepticisme initial des personnes intéressées, qui se demandent si le CarSharing est une formule qui fonctionne vraiment, disparaît dès le premier essai. L'attractivité d'un emplacement augmente avec le nombre de véhicules stationnés, car on a souvent le choix entre plusieurs types de véhicule et la disponibilité est plus grande. Le confort des clients est aussi sans cesse augmenté par le développement continu des ordinateurs de bord et des prestations offertes.

Profil

Moyens de transport

- mobilité piétonne
- mobilité cycliste
- ✓ mobilité combinée
- transports publics
- ✓ transports individuels motorisés
- transports de marchandises

Motifs de déplacements

- déplacements domicile-travail
- ✓ déplacements pour les achats
- ✓ déplacements pour les loisirs
- ✓ déplacements professionnels
- déplacements pour rendre service
- déplacements domicile-école

Domaines d'action

- ✓ prestation de service
- ✓ marketing
- planification du trafic et du territoire
- ✓ véhicules et équipements

Importance de la commune

- ✓ < 5'000 habitants
- ✓ 5'000 – 10'000 habitants
- ✓ 10'000 – 20'000 habitants
- ✓ > 20'000 habitants

Type de commune adapté au projet

- ✓ ville / agglomération
- ✓ commune résidentielle située à l'extérieur d'une agglomération
- ✓ commune à forte densité d'emploi
- ✓ commune rurale
- ✓ commune touristique

Durée de mise en œuvre du projet

- ✓ 6 mois
- 1 an
- 2 ans
- 5 ans

Coût d'investissement

- ✓ faible (< Fr. 10'000.--)
- moyen (Fr. 10'000.-- - Fr. 50'000.--)
- élevé (> Fr. 50'000.--)

Frais d'exploitation annuels

- ✓ faibles (< Fr. 5'000.--)
- moyens (Fr. 5'000.-- - Fr. 20'000.--)
- élevés (> Fr. 20'000.--)

Effets

Environnement et Energie

L'étude publiée par l'Office fédéral de l'Energie « Evaluation CarSharing » (2006) montre les conséquences du CarSharing sur l'environnement. Les clients de Mobility CarSharing Suisse ont moins tendance à utiliser la voiture que le suisse moyen et ont recours aux transports publics plus souvent. Ainsi les émissions de CO2 sont réduites par les clients privés Mobility de 200 kg par année, voire de 290 kg par année lorsque ces sont actifs (sont qualifiés comme actifs des clients privés de Mobility qui ont utilisé une voiture Mobility au moins une fois durant l'année 2005). On peut aussi s'attendre à un effet comparable avec les clients Business.

Société

Avec une offre de mobilité diversifiée, une commune peut proposer une solution pour lutter contre les embouteillages, le bruit et la pollution de l'air et permettre à ses habitants d'avoir accès à une voiture sans être obligés d'en acheter une.

Economie

Comme un adepte du CarSharing se déplace plus souvent à pied ou en vélo, il utilise moins d'énergie, contribue à diminuer les embouteillages et agit en outre en faveur de sa santé. La diminution des embouteillages, du bruit et de la pollution de l'air induisent une baisse des coûts externes de la circulation.

Jusqu'à 10 000 km, les coûts kilométriques d'une voiture Mobility sont moins élevés que pour une voiture privée. Pour voyager économiquement, les longues distances peuvent être parcourues en train, et une voiture Mobility ne sera utilisée que sur le dernier kilomètre.

Outils

Démarche

Une fois que la décision a été prise au sein de la commune d'entreprendre quelque chose en faveur des offres de mobilité et de diminuer les problèmes de circulation, le CarSharing est une des mesures envisageables.

1. La personne responsable prend contact avec Mobility CarSharing, département Sections.
2. La demande concernant le stationnement d'un véhicule Mobility est examinée par le département Sections.
Du point de vue de Mobility, les éléments suivants constituent de bonnes conditions pour l'attribution d'une station:
 - environ 20 clients Mobility existants dans la commune ou les environs proches;
 - au moins 2500 habitants (environ 1500 habitants dans les agglomérations où il existe déjà des stations);
 - d'autres personnes intéressées, dont 5 à 8 deviennent des clients dans le courant de l'année;
 - une place de parking gratuite ou de faibles coûts de location.
3. Si la demande de stationnement est acceptée, il faut trouver une place de parking adéquate. Important: il faut un emplacement central, à proximité d'un arrêt de transports publics desservi jusque tard le soir, ainsi qu'un bon éclairage et réseau de téléphone mobile
4. La promotion de la nouvelle offre de mobilité que constitue le CarSharing s'effectue par une information du public, de manière à que cette possibilité soit bien utilisée (pour les mesures, voir la section « Marketing »).

Financement

Il se peut que la commune doive assumer les frais de l'information du public, tels que les communiqués de presse, le courrier d'information envoyé aux habitants et les réunions d'information.

La commune peut mettre à disposition une place de parking gratuite pour le CarSharing.

Il est conseillé aux communes intéressées par une gestion globale de la mobilité de s'affilier à l' « Association Cité de l'énergie », qui offre des conseils gratuits ainsi qu'un soutien financier pour des projets communaux innovants en matière d'énergie.

Marketing

Le marketing de Mobility pour promouvoir le CarSharing reste limité de manière à ne pas augmenter les coûts. En principe, le système Mobility se développe par un effet de boule de neige: la publicité se fait par le bouche-à-oreille et, lorsque le nombre de clients est suffisant, une nouvelle station peut être envisagée.

L'engagement de la commune est important: elle doit faire connaître l'offre et peut, pour ce faire, s'appuyer sur différentes mesures:

- communiqués de presse: faire en sorte que les habitants contribuent également à la résolution des problèmes de circulation et faire connaître l'offre attrayante du CarSharing. Les communiqués de presse seront publiés à plusieurs reprises si nécessaire (Exemple de communiqué de presse);
- organisation de réunions et de stands d'information: les représentants de la commune ou une personne de contact intéressée par Mobility (p. ex. une personne déjà cliente) présentent le CarSharing à la presse et aux habitants;
- renseignements donnés sur le site Internet de la commune;
- mise à disposition de matériel d'information (affiches, flyers) sur le Mobility CarSharing auprès de la mairie ou de la chancellerie, dans les panneaux d'affichage et à joindre à la documentation envoyée aux nouveaux résidents (Exemple de flyer pour le CarSharing à Fislisbach);
- la commune peut offrir aux personnes intéressées un abonnement de quatre mois afin qu'ils puissent faire un essai;
- la commune peut offrir une garantie de déficit ou un soutien à la mise en œuvre (p. ex. en ce qui concerne la prise en charge du véhicule) pour une exploitation pilote;
- lors de contacts avec des gérants d'immeubles, des agents immobiliers et des investisseurs potentiels, il y a lieu de les informer suffisamment tôt des offres de mobilité disponibles, y compris le CarSharing. Le CarSharing permet de planifier de nouveaux lotissements à faible taux de voitures;
- lors de rencontres avec des représentants d'entreprises ou d'autres services de l'administration, on peut les informer sur les avantages financiers et les économies d'énergie du BusinessCarSharing. Si les entreprises font le pas en faveur du Business CarSharing, il est plus facile d'obtenir un nouvel emplacement pour un véhicule.

Informations complémentaires

Autres liens:

Mobility CarSharing: <http://www.mobility.ch> (en allemand et en français)

Autres documents à télécharger:

- Le CarSharing – la clé de la mobilité combinée, synthèse du programme national de recherche PNR 41, Berne, 1998
- Cas pratique Business CarSharing de Mobilservice PRATIQUE
(http://www.mobilservice.ch/member/dossiers/authentisierung/login_fr.asp?id=27&referer=pratique)

Adresses de contact et fournisseurs:

- Mobility CarSharing
Département Sections
Othmar Gander
Gütschstrasse 2
Postfach
6000 Luzern 7
Tel: 041 248 22 33
o.gander@mobility.ch

- Departement Bau, Verkehr und Umwelt (Département des constructions, des transports et de l'environnement)
Canton d'Argovie, Service des transports
Entfelderstrasse 22
5001 Aarau
Tél. 062 835 33 30
aargaumobil@ag.ch

- Gemeindeverwaltung Fislisbach
Donat Blunski
5442 Fislisbach
Tel: 056 483 01 01
gemeindekanzlei@fislisbach.ch

Demandez conseil auprès des représentants de Mobilservice PRATIQUE de votre canton:

<http://www.mobilservice.ch/fr/praxis/beratung/kanton.asp>

Responsable de l'élaboration de ce cas pratique:

Departement Bau, Verkehr und Umwelt (Département des constructions, des transports et de l'environnement)
Canton d'Argovie, Service des transports
Entfelderstrasse 22
5001 Aarau
Tél. 062 835 33 30
aargaumobil@ag.ch